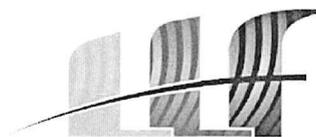




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lycée La Fayette

Champagne-sur-Seine • Fontainerou

DOSSIER INSCRIPTION

Année scolaire 2024/2025

**TOUT DOSSIER INCOMPLET
SERA REFUSE**

www.lyceelafayette.fr

Site de Champagne-sur-Seine
Place des Célestins - 77430 Champagne-sur-Seine
tél : 01.64.69.54.10

Site de Fontaineroux
847, route de Fontaineroux - 77850 Héricy
tél : 01.60.39.50.00

SITE DE FONTAINEROUX :

DIPLOME NATIONAL DU BREVET PROFESSIONNEL [DNB PRO]

- 3^{ème} Prepa-Métiers

SECONDE PROFESSIONNELLE / Famille des métiers

- Métiers des Transitions Numérique et Energétique [MTNE]
- Métiers de la Réalisation d'Ensembles Mécaniques et Industriels [REMI]

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL [1^{ère} - TER]

- Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique [CIEL]
- Technicien en Réalisation de Produits Mécaniques [TRPM]
Option Réalisation et Suivi de Production [RSP]
Option Réalisation et Maintenance des Outillages (RMO)

POST-BAC – BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR [BTS]

- Conception des Procédus de Réalisation de Produits :
Option A : Production unitaire Option B : Production serielle

SITE DE CHAMPAGNE :

VOIE PROFESSIONNELLE

- CAP Electricien [ELEC]
- CAP Equipier Polyvalent de Commerce [EPC]
- Métiers de la Beauté et du Bien Etre [MBBE]
- Métiers de la Relation Client [MRC]

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL [1^{ERE} - TER]

- Métiers de l'Electricité et de ses Environnements connectés [MELEC]
- Esthétique, Cosmétique, Parfumerie [ECP]
- Coiffure [COIF]
- Métiers du Commerce et de la Vente [MCV]
Option A : Animation et gestion de l'espace commercial
Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale

VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

- SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE [2GT]
- BACCALAUREAT GENERAL [1^{ERE} - TER]
- Spécialités : NSI – SI – MATHS – SVT – PHYSIQUE CHIMIE
- BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE [1^{ERE} - TER STI2D]
Systèmes d'information et Numérique [SIN]
Innovation Technologique et Eco Conception [ITEC]
Energie Environnement [EE]

POST-BAC

- BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR [BTS]
ElectroTechnique [ET]
Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique [CIEL]
Option A : Informatique et RéseaUX [IR]
Option B : Electronique et Réseaux [ER]
- CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES [CPGE]
Physique Techno et Sciences de l'Ingénieur [PTSI]
Physique Technologie [PT*]
Adaptation Technicien Supérieur [ATS]

INSCRIPTIONS – PIÈCES À FOURNIR ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Secrétariat et Vie Scolaire

Les documents à fournir

- 4 photos récentes (avec nom et prénom au dos) pour les documents administratifs et d'intendance
- 1 photocopie de la carte d'identité de l'élève
- 1 photocopie de la carte d'identité des représentants légaux
- Une attestation de sécurité sociale (ou copie de carte vitale) de l'élève
- Une copie intégrale du livret de famille
- Notification d'affectation et exeat de l'établissement d'origine
- Attestation de recensement (pour les élèves de plus de 16 ans)
- Autorisation parentale d'enregistrement et d'utilisation de l'image d'une personne mineure

Les fiches à remplir :

- La fiche SECRETARIAT
- La fiche VIE SCOLAIRE
- La fiche MEDICALE D'URGENCE

Si nécessaire :

- 1 photocopie du jugement de divorce indiquant la personne responsable de l'élève
- 1 procuration officielle indiquant la personne chez qui réside l'élève au cas où celui-ci n'habiterait pas chez ses parents
- La fiche de renseignements médicaux confidentiels
- Une copie de la notification de la MDPH le cas échéant
- Pour une première inscription au lycée et le cas échéant : une copie du PAP

Facultatif :

- Bulletin d'adhésion à l'association lycéenne « Maison des lycéens » (MDL)

L'attestation d'assurance scolaire sera à fournir à la rentrée.

Intendance

- La fiche « Inscription à la demi-pension et internat »

Elève demi-pensionnaire :

- Pour une première inscription dans l'établissement : un chèque de 42.50 € pour l'approvisionnement de la carte de cantine
- Un relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Les documents suivants :
 - Attestation de restauration scolaire 2024/2025 envoyée par la CAF.
 - Ou l'attestation CAF relative au paiement des prestations du mois précédent, mentionnant le quotient familial et le nom des enfants
 - Ou l'attestation de restauration scolaire 2024/2025 à imprimer sur le site suivant : <https://www.iledefrance.fr/morienter-etudier-me-former/lyceen/calcullette-de-quotient-familial-utilisez-la-pour-editer-lattestation-pour-la-restauration-scolaire>) + l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022

Elève interne :

- L'ensemble des documents précédents
- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité des deux parents (recto/verso)
- Justificatif de domicile
- Nom et adresse des employeurs des deux parents

Elève :

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____
Régime : Interne Demi-Pensionnaire Externe
Né(e) le : _____ à : _____ Département : _____ Nationalité : _____
Portable élève : _____ Adresse email élève : _____
Résidence : Chez ses parents Chez le responsable 1 Autre : _____
 Garde alternée Chez le responsable 2

Scolarité antérieure :

Année scolaire	Classe	Etablissement	Ville
2023/2024			
2022/2023			
2021/2022			

Responsables légaux :

A joindre en priorité : Responsable 1 ou Responsable 2

Responsable Légal 1

Nom : _____ Prénom : _____
Lien de parenté : _____
Situation familiale : Marié/pacsé Célibataire
 Divorcé/séparé Veuf
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Portable : _____
Tél travail : _____ Profession : _____
Email : _____

Responsable Légal 2

Nom : _____ Prénom : _____
Lien de parenté : _____
Situation familiale : Marié/pacsé Célibataire
 Divorcé/séparé Veuf
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Portable : _____
Tél travail : _____ Profession : _____
Email : _____

Autre personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : _____ Prénom : _____ Lien : _____
Adresse : _____ CP : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Profession : _____

Aménagement de la scolarité

Projet ou protocoles de scolarité mis en place l'an dernier

- PAI → Prendre contact avec l'infirmière de l'établissement pour une mise en place ou une mise à jour.
- PPS (dossier MDPH) → Joindre la dernière notification.
- PAP → Joindre une copie s'il s'agit d'une première inscription dans l'établissement.

Vœux pédagogiques

Ces vœux pédagogiques ne concernent pas l'ensemble des formations de l'établissement, merci de compléter uniquement pour la filière concernée par l'inscription.

Bac professionnel CIEL (1^{ère} uniquement) SECTION EUROPEENNE

Objectif de cette section :

- Rendre l'anglais plus concret en valorisant son utilité dans la vie personnelle et professionnelle.
- Faciliter l'acquisition de termes d'anglais technique dans un contexte professionnel.
- Communiquer plus aisément en anglais en améliorant ses capacités orales et écrites.
- Élargir ses connaissances culturelles en suivant l'actualité européenne et internationale.
- Bénéficier de la mention « section européenne » en bas de son diplôme du baccalauréat.

Modalités d'organisation :

- Une heure de cours dédiée et co-animée par deux enseignants (anglais et enseignement professionnel), chaque semaine pour privilégier la pratique de l'oral.
- Une épreuve orale en fin de Terminale dont la notation est en bonus pour le baccalauréat.

Inscription en section européenne (jusqu'au baccalauréat) : oui non

Filière générale et technologique (2^{nde}, 1^{ère} et terminale) :

Choix des langues vivantes (langues proposées : allemand, anglais, espagnol).

LV1 : _____ LV2 : _____

En première générale

Choix des spécialités :

- Mathématiques
- Numérique et Sciences Informatiques (N.S.I.)
- Physique-Chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre (S.V.T.)
- Sciences de l'Ingénieur (S.I.)

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

Signature de l'élève

Photo

Elève :

Nom : Prénom :
Classe : Sexe : M F
Régime : DP Externe Interne
Tel. élève : Mail élève :

Résidence : Chez ses parents Garde alternée Chez légal 1 Chez légal 2

Bénéficie-t-il d'un suivi éducatif ? OUI NON
Contact : Organisme :
Téléphone : Mail :

Autorisation de sortie

Régime Autorisé « A »

Lycéen : J'autorise mon enfant à sortir selon les heures de l'emploi du temps, pendant les heures libres (prévues ou non), pendant la pause méridienne et durant les récréations (matin et après-midi). Les familles sont informées que lors de ces sorties autorisées, la responsabilité de l'établissement est entièrement dérogée.

Elève de 3^{ème} : J'autorise mon enfant à sortir après son dernier cours, y compris s'il termine ponctuellement plus tôt que prévu par son emploi du temps habituel. Les élèves de 3^{ème} sont, en vertu du règlement intérieur, interdits de sortie durant la journée (heures libres, récréations et pause méridienne).

Régime Non autorisé « NA »

Je n'autorise mon enfant à sortir de l'établissement qu'à la fin de son emploi du temps.

INFORMATIONS

Les élèves majeurs sont considérés comme étant du régime « A » de fait.

Aucune autorisation de sortie ponctuelle ne sera accordée sur simple appel téléphonique : un écrit signé envoyé par mail est possible (la vie scolaire vérifiera l'authenticité par un appel téléphonique).

Régime d'autorisation de sortie d'internat

- Aucune autorisation de sortie le mercredi après midi
- Autorisé à sortir le mercredi après-midi (après le repas et jusqu'à 17h30)
- Autorisé à sortir le mercredi (dernière heure de cours) jusqu'au jeudi (première heure de cours)

Règlement intérieur

En vertu du règlement intérieur :

« (...) toute inscription d'un élève, soit par sa famille, ou par lui-même s'il est majeur, vaut adhésion au règlement intérieur de l'établissement et engagement à le respecter »



Date :

Règlement intérieur

Signature du responsable légal 1	Signature du responsable légal 2	Signature de l'élève

Elève

Nom :

Prénom :

Classe :

Sexe : M F

Tel. élève :

Régime : DP Externe Interne

Responsable légal contact préférentiel

Nom / Prénom : Lien de parenté :

Adresse :

Tel portable : Tel domicile : Tel travail :

Mail :

Dans le cadre d'un placement et/ou suivi pour le jeune : Nom du référent ASE et coordonnées :
.....
.....

Informations relatives à la santé

Nom du médecin traitant : Tel :

Numéro de SS :

Vaccinations : pour les nouveaux inscrits au lycée, joindre OBLIGATOIREMENT une photocopie de la partie vaccinations du carnet de santé.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

- Votre enfant a-t-il des problèmes de santé ? OUI NON
- Avait-il un PAI (projet d'accueil individualisé) l'an passé ? OUI NON
- Bénéficie-t-il d'un suivi actuellement (psychologique, ergo ou autre) ? OUI NON
- Bénéficiait-il d'aménagements scolaires l'an passé ? OUI NON

Dans le cadre d'un PAP Ou PPS (MDPH)joindre la notification si possible

- A-t-il déjà bénéficié d'aménagements aux examens précédemment ? OUI NON

Si au moins une des réponses est OUI et que vous souhaitez transmettre des informations médicales confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe à l'attention de l'infirmière de l'établissement en renseignant le document ci-après.

En cas d'urgence, j'autorise à ce que mon enfant soit transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté à sa problématique. La famille est immédiatement avertie par l'établissement ou le service de secours. Un élève mineur ne pourra sortir de l'hôpital que s'il est accompagné d'un membre de sa famille.

Vu et pris connaissance le :

Nom et signature du représentant légal :

Fiche à compléter et à remettre sous enveloppe cachetée, à l'attention du médecin et/ou de l'infirmière de l'éducation nationale, si votre enfant est :

- Atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire
- Susceptible de prendre un traitement d'urgence
- Atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire

Identité de l'élève

Nom :	Classe :
Prénom :	Portable élève :

Informations médicales

Maladie dont souffre votre enfant :

Traitement :

Médecin prescripteur :

Observations particulières que vous jugerez utiles à porter à la connaissance de l'établissement :
.....
.....

Souhaitez-vous la mise en place d'un PAI (Projet d'accueil Individualisé) pour votre enfant ?
 OUI NON

Souhaitez-vous que cette dernière information soit communiquée à l'équipe éducative ?
 OUI NON

.....

En fonction des renseignements que vous aurez précisé, vous serez contactés par le médecin ou l'infirmière scolaire pour établir avec vous, si nécessaire un PAI, conformément à la circulaire numéro 2003-135 du 08 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

Vu et pris connaissance le : Nom et signature du représentant légal :

Le régime choisi (interne, demi-pensionnaire ou externe) s'applique à l'année scolaire. Aucun changement de régime n'est possible, ni en cours d'année ni en cours de trimestre, sauf pour raisons majeures (maladie, déménagement...), sur demande écrite adressée au chef d'établissement.

Il est fortement recommandé aux familles d'utiliser les moyens de paiement à distance (paiement en ligne par carte bleue, prélèvement automatique ou virement).

Demi-Pension

Tarifification des repas fixés par la Région Ile-de-France :

<https://www.iledefrance.fr/equitables-beneficier-de-laide-regionale-pour-la-restauration-scolaire-au-lycee-public>

PREMIÈRE INSCRIPTION	RÉINSCRIPTION
Mon enfant n'était pas demi-pensionnaire au lycée l'an dernier :	Mon enfant était demi-pensionnaire au lycée l'an dernier :
Premier règlement à l'inscription par chèque ou espèce d'un montant de 42,50 € par élève. Paiement en ligne (carte bancaire), chèque ou espèces en cours d'année.	Paiement en ligne (carte bancaire), chèque ou espèces.
Une carte magnétique d'accès au restaurant scolaire, dont le prix est de 2,50 €, est remise à chaque nouveau demi-pensionnaire lors de la rentrée. Cette carte est strictement personnelle, tout prêt est strictement interdit (cf. règlement intérieur du lycée LaFayette). En cas de perte, vol ou destruction, elle sera remplacée par le service intendance moyennant la somme de 5,00 €.	Les élèves déjà inscrits à la demi-pension l'année précédente et qui se réinscrivent doivent alimenter leur compte d'un montant de 40,00 € avant la rentrée par carte bancaire via le paiement en ligne disponible sur le site du lycée La Fayette : dans l'onglet Intendance, choisir Paiement en ligne puis suivre la procédure indiquée. La carte utilisée reste la même.

Internat

A chaque trimestre de l'année scolaire, une facture indiquant le montant du forfait est adressée aux familles. Les tarifs de l'internat sont fixés par le conseil régional d'Ile-de-France qui peut les réévaluer à partir du 1er janvier. A titre indicatif, le tarif plein sans les aides pour l'année scolaire dernière s'élevait à 1 625.78 € (septembre - décembre : 673.40 €, janvier - avril : 586.82 €, mai - juin : 365.56 €).

Le règlement du forfait de l'internat peut être effectué de façon échelonnée par prélèvements automatiques mensuels (mandat SEPA signé par la famille), par carte bancaire (paiement en ligne) en une ou plusieurs fois, par virement bancaire, par chèque ou espèces. Concernant les prélèvements automatiques, ils interviendront en début de mois selon le calendrier suivant :

1^{er} trimestre : octobre, novembre, décembre,

2^{ème} trimestre : février, mars, avril,

3^{ème} trimestre : mai et juin.

Une carte magnétique d'accès au restaurant scolaire est remise gracieusement à chaque nouvel interne lors de l'accueil qui a lieu à la rentrée. Elle doit impérativement être utilisée à chaque passage à la cantine : matin, midi et soir. Cette carte est strictement personnelle tout prêt est strictement interdit (cf. règlement intérieur du lycée La Fayette). En cas de perte, vol ou destruction, elle sera remplacée par le service intendance moyennant la somme de 5,00 €.

Choix du régime

Nom du représentant : _____

Nom élève : _____ Prénom élève : _____ Classe : _____

Demande l'inscription suivante :

Merci de ne cocher qu'un seul régime (il n'est pas possible d'être dans plusieurs situations).

- Demi-pensionnaire : mon enfant mange uniquement le midi au lycée
- Interne : mon enfant dort et prend ses trois repas au lycée (sous réserve de place disponible)
- Externe : mon enfant mange en dehors du lycée

Paieiment de la demi-pension

Mon enfant était demi-pensionnaire au lycée La Fayette l'an dernier :

Paieiment de 40€ (obligatoire à la réinscription) par chèque, espèces ou en ligne par carte bancaire via le site internet du lycée La Fayette (onglet *Intendance / Paieiment en ligne*). La carte de cantine est la même que l'année scolaire 2023/2024.

Mon enfant n'était pas demi-pensionnaire au lycée La Fayette l'an dernier :

Paieiment obligatoire à l'inscription d'un montant de 42,50€, par chèque, espèces.

En cours d'année, approvisionnement du compte possible en ligne par carte bancaire via le site internet du lycée La Fayette (onglet *Intendance / Paieiment en ligne*).

Paieiment de l'internat

Aucun paieiment le jour de l'inscription.

Mode de paieiment à choisir :

- par prélèvements automatiques mensuels : par mandat SEPA signé.
- par un autre moyen de paieiment : carte bancaire (paieiment en ligne uniquement), virement bancaire, chèque ou espèces (possibilité de règlement en plusieurs fois).

Fait le __/__/__, à _____

Signature des responsables légaux
(obligatoire)

Restauration scolaire 2024-2025

Bénéficiaire de la tarification au Quotient Familial pour tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

(Rappel des tarifs 2024-2025 en dernière page)

Pour les familles allocataires CAF

3 possibilités :

- Télétransmettre son QF (quotient familial) CAF à partir du site de la Région directement vers le logiciel de gestion de la restauration de l'établissement
- Éditer une attestation Région QF CAF à partir du site de la Région
- Éditer son attestation de paiement CAF à partir du site de la CAF

→ TELETRANSMETTRE SON QUOTIENT FAMILIAL (QF) AU LYCEE

UNIQUEMENT POUR LES REINSCRIPTIONS

La télétransmission du Quotient Familial à l'établissement de l'élève est désormais possible pour les familles allocataires CAF. Munissez-vous de votre n° de dossier CAF, de votre code postal et de l'INE de l'élève (Identifiant National Elève, voir ci-dessous).

Où obtenir les informations sur les tarifs et la calculatrice ?

www.iledefrance.fr/equitables et pour toute question, composez le 0 800 075 065 du 15 mai au 12 juillet et du 26 août au 4 octobre 2024, 8h30 à 18h, appel gratuit depuis un poste fixe.

Comment fonctionne la télétransmission du QF pour les familles allocataires CAF ?

1. Rendez-vous directement sur : www.calculatrice-qf.iledefrance.fr
2. Créer un compte sur Île-de-France connect ou authentifiez-vous en vous connectant avec un service partenaire : FranceConnect ou monlycee.net (ENT).
3. Choisissez l'année scolaire de l'inscription future et sélectionner « scolarisation publique »
4. Cliquez sur « oui, je suis allocataire CAF »
5. Générez votre attestation de restauration scolaire à l'aide de votre numéro de dossier CAF et le code postal de votre domicile. Recevez-la par courriel ou téléchargez-la. Conservez une copie de votre attestation si une justification vous est demandée.

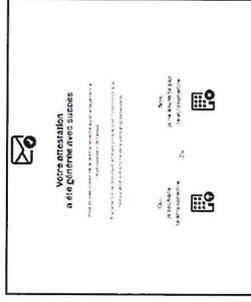
Si votre numéro de dossier CAF n'est pas reconnu et affiche « inconnu » pour le site, retournez en arrière et cliquez sur « non je ne suis pas allocataire CAF » (voir paragraphe « non-allocataire CAF »).

Besoin d'aide ?

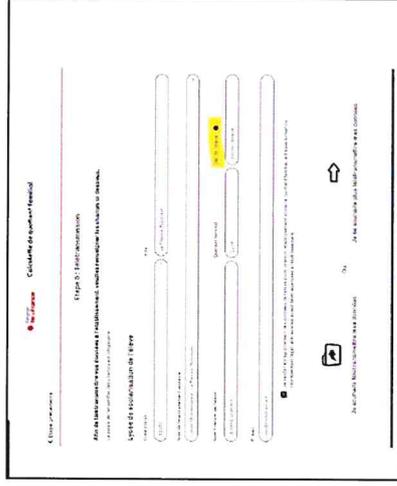


Contactez la plateforme téléphonique Équitable de lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

6. Après avoir généré avec succès l'attestation de restauration scolaire, vous aurez la possibilité de cliquer sur « oui, je souhaite télétransmettre le Quotient Familial » à l'établissement de l'élève ou « non, je ne souhaite pas ».



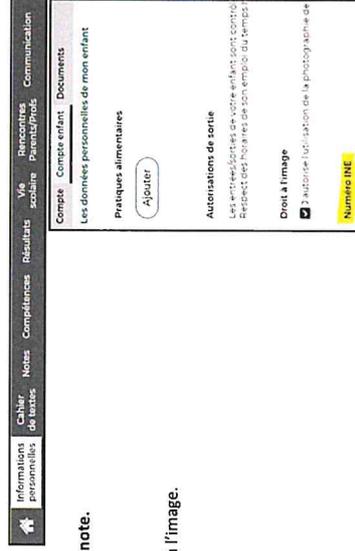
7. Pour télétransmettre, il vous suffira de renseigner le numéro INE (Identifiant National Elève) de l'élève, le nom de l'établissement, son code postal, sa commune. Les autres renseignements CAF sont préremplis.



Où trouver l'INE de l'élève ?

- Sur le bulletin de notes de seconde, première.
- ou
- Sur le relevé de notes du Brevet des collèges des classes de 3ème.
- Dans l'espace personnel parents ou élèves de Pronote sur le site de l'ENT, directement dans l'application Pronote. Allez dans le menu, « informations personnelles », puis « compte enfant », situé en bas de page sous le droit à l'image.

PRO NOTE



Besoin d'aide ?



Contactez la plateforme téléphonique Équitable de lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Comment savoir que votre télétransmission est réussie ?

Dès que vous aurez télétransmis le Quotient Familial, vous recevrez un courriel de confirmation. Conservez-le si une preuve vous est demandée. **A FOURNIR AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION**

Quand le lycée reçoit-il la télétransmission ?

Sous un délai de 24 heures.

Prêt à essayer ?

Simplifiez votre obtention de tarification à la restauration scolaire. Essayez dès maintenant la télétransmission sur la Calculatrice QF. Pour toute question, composez le 0 800 075 065.



→ EDITER UNE ATTESTATION REGION QF CAF SUR LE SITE DE LA REGION

1. Rendez-vous sur www.iledefrance.fr/equitables pour consulter les tarifs et accéder à la calculatrice ou directement sur : www.calculatrice-qf.iledefrance.fr, pour toute question, composez le 0 800 075 065, appel gratuit depuis un poste fixe
2. Créer un compte avec Île-de-France connect ou authentifiez-vous en vous connectant avec un service partenaire : FranceConnect ou monlycee.net (ENT).
3. Choisissez l'année scolaire de l'inscription future et sélectionnez « scolarisation publique »
4. Cliquez sur « oui je suis allocataire CAF »



5. Munissez-vous du code postal de votre domicile et de votre n° DOSSIER CAF (anciennement intitulé « n° allocataire CAF ») et rendez-vous sur la calculatrice du site www.iledefrance.fr/equitables ou sur www.calculatrice-qf.iledefrance.fr pour obtenir votre attestation de quotient familial Région - CAF. Cette attestation est renseignée directement par le site de la CAF et est l'équivalent d'une attestation de paiement CAF ou figure le QF et les membres du foyer. Recevez-la par courriel ou téléchargez-la. Conservez une copie de votre attestation si une justification vous est demandée.

Si votre numéro de dossier CAF n'est pas reconnu par la calculatrice, retournez en arrière et cliquez sur « non je ne suis pas allocataire CAF » (voir paragraphe « non-allocataire CAF »)

→ EDITER UNE ATTESTATION DE PAIEMENT CAF DEPUIS L'APPLI OU LE SITE DE LA CAF

Pour rappel, lorsque vous utilisez l'application « CAF mon compte » ou le site CAF.FR, le document que vous devez fournir est l'«Attestation de paiement », sur laquelle figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « Attestation de quotient familial ».

Sur la page d'accueil, sélectionnez dans l'ordre :

1. « Mes attestations »
 2. « Attestation de paiement »
 3. « Pour le mois de ... » (mois en cours)
 4. « Recevoir par courrier » ou « Télécharger ».
- En cliquant sur « recevoir par courrier » vous recevrez une copie par courrier postal à votre domicile. En téléchargeant votre attestation de paiement, vous pouvez ensuite vous l'envoyer par mail ou l'imprimer.

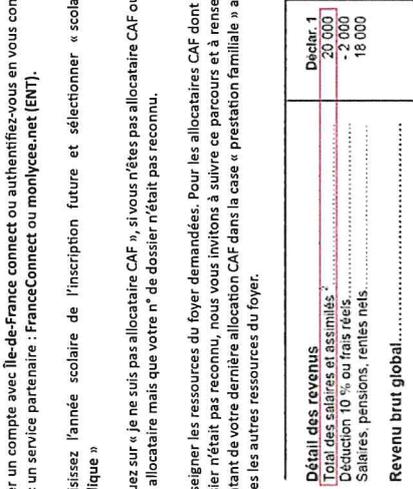
Pour toute question, composez le 0 800 075 065, du 15 mai au 12 juillet et du 26 août au 4 octobre 2024, 8h30 à 18h.



Besoin d'aide ?
Contactez la plateforme
d'accompagnement
familial
0 800 075 065
Contactez la plateforme téléphonique Equitables du
lundi au vendredi de 8h30 à 18h, de mi-mai à mi-juillet
et de fin août à début octobre.
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Pour les familles non-allocataires CAF

- Pour vous inscrire à la restauration scolaire et bénéficier de la tarification au quotient familial, éditez une attestation Région QF à partir du site de la Région en suivant les étapes ci-dessous
- 1. Rendez-vous sur www.iledefrance.fr/equitables pour consulter les tarifs et accéder à la calculatrice ou bien directement sur : www.calculatrice-qf.iledefrance.fr, pour toute question, composez le 0 800 075 065.
- 2. Créer un compte avec Île-de-France connect ou authentifiez-vous en vous connectant avec un service partenaire : FranceConnect ou monlycee.net (ENT).
- 3. Choisissez l'année scolaire de l'inscription future et sélectionnez « scolarisation publique »
- 4. Cliquez sur « je ne suis pas allocataire CAF », si vous n'êtes pas allocataire CAF ou si vous êtes allocataire mais que votre n° de dossier n'était pas reconnu.
- 5. Renseigner les ressources du foyer demandées. Pour les allocataires CAF dont le n° de dossier n'était pas reconnu, nous vous invitons à suivre ce parcours et à renseigner le montant de votre dernière allocation CAF dans la case « prestation familiale » ainsi que toutes les autres ressources du foyer.



6. Editez votre attestation REGION et transmettez LES PIÈCES OBLIGATOIRES AU SERVICE INTENDANCE DE VOTRE LYCEE, pour permettre la prise en compte de votre quotient familial :

- ❖ Photocopie de l'intégralité de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (ou de non-imposition) de l'ensemble du foyer
- ❖ Photocopie de l'intégralité du livret de famille
- ❖ Photocopie des prestations familiales (MSA ou CAF) de moins de 3 mois à la date de la demande de l'établissement (si vous avez coché avoir perçu des allocations familiales) que vous êtes allocataire MSA ou CAF
- ❖ L'attestation Région téléchargée

RAPPEL DES TARIFS 2024-2025 www.iledefrance.fr/equitables

Tarifs des repas pour l'année scolaire 2024-2025, à payer au ticket ou au forfait :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	€ 182	€ 353	€ 518	€ 659	€ 874	€ 1078	€ 1333	€ 1697	€ 2288	> 2288
TARIFS AU TICKET	0,50 €	1,77 €	1,98 €	2,19 €	2,40 €	2,61 €	2,81 €	3,37 €	3,93 €	4,49 €
TARIFS AU FORFAIT*	0,70 €	1,47 €	1,68 €	1,89 €	2,10 €	2,31 €	2,51 €	3,07 €	3,63 €	4,19 €
TARIF DE COUVERTURE REGIONALE (COUT MOYEN D'UN REPAS/HEU)	95 %	83 %	80 %	78 %	76 %	74 %	72 %	67 %	61 %	55 %
	98 %	86 %	84 %	81 %	79 %	77 %	75 %	70 %	64 %	58 %

*Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.



Besoin d'aide ?
Contactez la plateforme
d'accompagnement
familial
0 800 075 065
Contactez la plateforme téléphonique Equitables du
lundi au vendredi de 8h30 à 18h, de mi-mai à mi-juillet
et de fin août à début octobre.
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2024 - 2025

La demande de bourse nationale de lycée¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée ?

- 1- Je lis la notice.
- 2- Je rassemble les documents justificatifs.
- 3- Je remplis le formulaire en pages 3, 4 et 5.
- 4- J'envoie la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.

Vous pouvez faire votre demande en version papier ou en ligne directement sur le portail Scolarité services de votre académie avec votre compte EduConnect²:



du 1er septembre au 17 octobre (inclus) 2024

Le service de demande en ligne n'est pas ouvert pour les établissements privés.



Si votre enfant a fait sa rentrée dans un établissement public de l'Éducation nationale, et que lors de son inscription ou réinscription vous avez consenti à l'étude automatique de votre droit à bourse, ne remplissez pas ce formulaire. L'administration reviendra vers vous lorsque votre dossier sera traité.

Partie à conserver

Notice

Qu'est ce que la bourse nationale de lycée ?

La Bourse nationale de lycée vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant, si celui-ci est scolarisé ou va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux ou au Centre national de l'enseignement à distance (CNED).

Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'enfant (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'enfant.

Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Sont concernés par cette aide financière les élèves inscrits en lycée général, technologique ou professionnel, dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une classe complète réglementée de niveau lycée au centre national de l'enseignement à distance (CNED).

Ne sont pas concernés par cette aide financière :

- Les apprentis (Pour en savoir plus rapprochez-vous de votre région)
- Les étudiants et élèves inscrits en BTS (Pour en savoir plus rendez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr)

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1. les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023.



Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des deux concubins qui est prise en compte.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Le portail Scolarité Services est une offre de services en ligne mis à la disposition des représentants légaux de l'élève par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :

- les enfants mineurs
- les enfants majeurs célibataires
- les enfants en situation de handicap

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour cette demande, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2023 à ne pas dépasser	21 370€	23 012€	26 299€	30 409€	34 519€	39 451€	44 382€	49 314€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez utiliser le simulateur :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Il vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre élève et d'estimer son montant.



Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

- une copie de votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023
- ou tout autre document mentionnant votre numéro fiscal

Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).

Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage ³	- L'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 de votre partenaire ou tout autre document mentionnant le numéro fiscal de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	- Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge - Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	- Copie de la décision de justice désignant le tuteur et une attestation de paiement de la CAF ou - De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF

→ Pour en savoir plus :

Vous pouvez contacter l'établissement fréquenté par votre enfant ou consulter :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED, vous pouvez consulter :

<https://www.cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee>

3. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition.

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

École ou établissement scolaire : LYCEE LA FAYETTE
 Tél. : 01 64 69 54 10 Code postal / Commune : 77430 Champagne sur Seine
 Année scolaire : 2023 / 2024 Classe de : Toutes les classes

1- Finalités envisagées

Gestion administrative, activités pédagogiques,

Merci de détailler autant que possible les différentes finalités envisagées et de les compléter si besoin :

 Photos en groupe classe et individuelles des élèves pour une vente au profit de la Maison des Lycéens

2- Désignation du projet audio-visuel *

Projet : « **Photos de classe et individuelles** »

Titre de l'œuvre si applicable : _____

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après.

Date(s) d'enregistrement **Jeudi 12 et vendredi 13 septembre 2024** Lieu d'enregistrement : **LYCEE LA FAYETTE**

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

* Le cas échéant

3- Modes d'exploitation envisagés

* Cocher les cases

Autorisation*	support	Conservation	Étendue de la diffusion
<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire
<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Trombinoscope	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement.
<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Pour un usage collectif dans sa classe	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement
<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	En Ligne	1 année scolaire	Site avec accès réservé (ENT, plateforme, extranet ...) Précisez le(s) site(s) :
<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	En Ligne	1 année scolaire	Internet (monde entier) Précisez le(s) site(s) :
<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Support de stockage amovible	1 année scolaire	Précisez les destinataires du support :
<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Projection collective	1 année scolaire	<input checked="" type="checkbox"/> Usage collectif dans les classes des élèves enregistrés <input type="checkbox"/> Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche. <input type="checkbox"/> Usages de communication externe de l'institution.
<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Autre (précisez)	1 année scolaire	Précisez les destinataires :

4- Consentement de l'élève

- On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.
 On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement.
Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet, mon image
Nom prénom de l'élève :

Signature :

5- Autorisation parentale

Je (Nous) soussigné(e)(s) : [Nom – Prénom]

Demeurant : [adresse]

Et [Nom – Prénom]

Demeurant : [adresses à préciser si différentes]

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de : [Nom – Prénom de l'élève]

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et

- autorise(ons) la captation de l'image de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son établissement scolaire.
 n'autorise(ons) pas la captation de l'image de l'enfant.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » : _____

Fait à

Le Signature (s) :

6- Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par le chef d'établissement afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpd@ac-créteil.fr Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

Fait en autant d'originaux que nécessaire (représentants légaux, organisateur projet et établissement scolaire).

Le lycée La Fayette accueille au sein de l'établissement une association (loi 1901) pour promouvoir des activités périscolaires d'ordre culturel, sportif ou ludique : la **Maison des lycéens (MDL)**.

Quelques exemples d'initiatives et d'activités développés par l'association :



AMENAGEMENT DES LIEUX DE VIE

Billard, Tables de tennis de table, Ballons, Baby foot, Jeux de société, Télévision, etc.



VIE DE L'ETABLISSEMENT

Participation aux événements, remise des diplômes, etc.
La MDL héberge des clubs : cinéma, informatique, musique, etc.



ORGANISATION DE SORTIES

Paint-ball, Laser-Game, Koézio, Cinéma, Escape game, Parcs de loisirs, Acrobranche, Patinoire, Bowling, etc.

BULLETIN D'ADHESION

NOM : _____ Prénom : _____ Classe : _____

Adhère à l'association Maison des lycéens du lycée La Fayette pour l'année 2023/2024 et s'engage à respecter le règlement de l'association.

Cotisation :

- 15 euros** pour les demi-pensionnaires et externes
- 20 euros** pour les internes

Paiement :

- Espèce
- Chèque, 'NOM Prénom classe' de l'élève au dos, et à l'ordre de la MDL du Lycée La Fayette

Fait à _____ le : _____

Signature des responsables légaux